

James Bezan

Member of Parliament for Selkirk-Interlake



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Sous embargo jusqu'au 4 février 2010, 11 h 45 (HNE)

Le député James Bezan parraine un projet de loi visant à dénoncer les risques de cancer liés au bronzage

Loi visant à promouvoir des règles d'étiquetage plus strictes concernant les lits de bronzage

Le député de Selkirk-Interlake, James Bezan, présentera à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative parlementaire visant à dénoncer les effets nocifs des rayons ultra-violetts émis par les lits de bronzage. Cette mesure législative a pour objet de sensibiliser les consommateurs aux risques de cancer liés au bronzage, notamment chez les moins de 18 ans.

« À l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer, il faut souligner qu'un trop grand nombre de Canadiens ignorent les sérieux risques de cancer que posent le bronzage artificiel et le bronzage en général », a déclaré M. Bezan. « Ce projet de loi, qui propose des exigences d'étiquetage plus strictes en ce qui concerne les lits de bronzage, aidera à protéger les Canadiens contre les dangers insidieux des lits de bronzage pour la santé. »

En 2009, on prévoyait que 5 000 Canadiens feraient l'objet d'un diagnostic de cancer de la peau avec présence de mélanome et que 940 d'entre eux en mourraient. Le cancer de la peau sans présence de mélanome constitue la forme de cancer la plus commune chez les Canadiens et, en 2009, on prévoyait qu'il y en aurait 75 100 cas et que 270 personnes en décèderaient.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe les lits de bronzage dans la catégorie des facteurs de risque les plus élevés et affirme catégoriquement qu'ils sont cancérigènes pour les humains. L'Organisation mondiale de la Santé recommande que les jeunes de moins de 18 ans évitent d'utiliser tout appareil de bronzage.

Le projet de loi de M. Bezan exigera que les étiquettes actuelles de mise en garde concernant les rayons ultra-violetts soient plus grandes et qu'elles soient placées à la vue de l'utilisateur, que le texte des étiquettes établisse un lien clair entre le cancer de la peau et l'exposition aux rayons ultra-violetts, et qu'il soit recommandé que les jeunes de moins de 18 ans n'utilisent pas les lits de bronzage. À l'heure actuelle, aucune de ces mises en garde ne figure sur les étiquettes.

M. Bezan affirme que les faits montrent clairement qu'un resserrement des exigences en matière d'étiquetage s'impose. « Une récente étude révèle que, dans 87 p. 100 des salons de bronzage, on ne voit pas les étiquettes de mise en garde contre les dangers de l'exposition aux rayons ultra-violets », a déclaré M. Bezan. « Les Canadiens doivent savoir que l'utilisation des lits de bronzage augmente les risques de cancer, particulièrement chez les jeunes. » (étude faite en 2007 par la Société du cancer dans des salons de bronzage de la région de Toronto.)

La Société canadienne du cancer (SCC) et l'Association canadienne de dermatologie (ACD) recommandent qu'il soit interdit aux personnes de moins de 18 ans de fréquenter les salons de bronzage. En outre, elles approuvent entièrement un resserrement des exigences en matière d'étiquetage concernant les lits de bronzage.

M Aaron Levo, directeur des questions d'intérêt public à la SCC, a affirmé que la Société canadienne du cancer est préoccupée par le véritable danger que comporte pour la santé le bronzage artificiel. « La SCC appuie l'idée de formuler des mises en garde plus explicites sur les étiquettes et de placer celles-ci bien en vue sur les lits de bronzage », a-t-il déclaré.

« L'Association canadienne de dermatologie incite fortement tous les niveaux de gouvernement à légiférer pour réglementer l'utilisation du matériel de bronzage artificiel, notamment à interdire aux moins de 18 ans de fréquenter les salons de bronzage car il a été prouvé que cette pratique est cancérigène pour les humains » a déclaré la D^{re} Cheryl Rosen, directrice nationale du programme *Prudence au soleil* de l'ACD, chef du Service de dermatologie de l'Hôpital Western de Toronto et présidente des hôpitaux membres du Réseau universitaire de la santé. « Il est important de sensibiliser davantage les Canadiens aux dangers de l'exposition aux ultra-violets dans les salons de bronzage. »

M. Bezan a expliqué que c'est une expérience personnelle qui l'a incité à présenter cette mesure législative, plus précisément le fait qu'au cours des dernières années, son épouse a fait l'objet à deux reprises d'un diagnostic de cancer de la peau avec mélanome.

« À l'instar d'un grand nombre de Canadiens, ma famille a subi les effets dévastateurs du cancer de la peau » a dit M. Bezan. « Le temps est venu de lutter contre ce danger insidieux et d'informer les Canadiens du risque qu'ils courent en s'exposant régulièrement aux rayons ultra-violets dans les salons de bronzage. »

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Eric Dalke
Adjoint législatif
Bureau de James Bezan, député
Téléphone: 613-992-2032
Courriel: media@jamesbezan.com

Alexa Giorgi
Société canadienne du cancer
416-934-5681
agiorgi@cancer.ca

Kristina Murray
Association canadienne de dermatologie
613-738-1748
kmurray@dermatology.ca



Document d'information : les lits de bronzage et les risques de cancer

- Le bronzage artificiel est de plus en plus populaire, surtout chez les jeunes, principalement les jeunes femmes de 16 à 29 ans. (*Dermatology Nursing*, vol.18, n° 3, juin 2006).
- En 2009, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les appareils de bronzage comme « cancérogènes pour l'homme », ce qui est la catégorie de risque la plus élevée. (*The Lancet Oncology*, vol. 10, août 2009).
- Les jeunes sont en danger. L'étude du CIRC a montré que le risque de cancer augmente de 75 % quand l'utilisation des appareils de bronzage commence avant l'âge de 30 ans. (*Ibid*).
- Il faut renforcer l'étiquetage. Dans une étude menée en 2007, des chercheurs de la Société canadienne du cancer ont constaté que, dans 87 % des salons de bronzage du Grand Toronto qu'ils avaient visités, les étiquettes de mise en garde contre les rayons ultraviolets apposées sur les appareils de bronzages n'étaient pas visibles par les utilisateurs. (Société canadienne du cancer, 2007).
- Ce projet de loi exigera que les étiquettes de mise en garde contre les rayons ultraviolets soient plus grandes et apposées à des endroits bien en vue sur les lits de bronzage. La mise en garde énoncera clairement le lien entre les lits de bronzage et le cancer et recommandera que l'équipement

ne soit pas utilisé par les jeunes de moins de 18 ans. À l'heure actuelle, rien de tel ne figure sur les étiquettes de mise en garde.

- Ce projet de loi va dans le sens du consensus général. Aux États-Unis, la *Food and Drug Administration* (FDA) a demandé un renforcement de l'étiquetage sur les lits de bronzage. Le Nouveau-Brunswick, l'Écosse, la France, l'Allemagne et au moins cinq États d'Australie ont interdit l'utilisation d'appareils de bronzage artificiel par les jeunes de moins de 18 ans.
- En 2009, on estimait que 5000 Canadiens recevraient un diagnostic de mélanome et que 940 personnes en mourraient. Les cancers de la peau sans présence de mélanome sont la forme de cancer la plus fréquente chez les Canadiens. En 2009, on estimait que 75 100 nouveaux cas de cancers de la peau sans présence de mélanome seraient diagnostiqués au sein de la population canadienne, entraînant éventuellement 270 décès. (Société canadienne du cancer, 2009)
- Le cancer de la peau est le type de cancer le plus courant. Depuis 1990, le nombre de cas de cancer de la peau a augmenté des deux tiers (Société canadienne du cancer, 2008).
- Le bronzage artificiel représente un marché d'un milliard de dollars par an. Selon Santé Canada (données de 2005), le Canada compte environ 3 000 salons de bronzage.